



PROJET
ENCOURAGER LA
RÉFLEXION ET LE
DÉVELOPPEMENT
D'UNE VISION
AUTOCHTONE
À L'ÉGARD DES
INITIATIVES DE LA
PLANIFICATION ET
LA CONSERVATION
MARINE

Fiche technique pour la thématique
économie bleue.



L'objectif de cette fiche est de soutenir et alimenter la réflexion des Premières Nations ainsi que du ministère de Pêches et Océans Canada (MPO) dans le cadre de ce projet. Le MPO, et plus précisément la Division de la planification et de la conservation marines (DPCM), région du Québec, est le ministère partenaire de ce projet.

Pour rappel, l'objectif de ce projet est de permettre aux communautés concernées par la biorégion de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent de développer une réflexion et une vision sur les thématiques de planification et de conservation marine, en préparation aux discussions avec le gouvernement du Canada sur celles-ci.

Cette fiche est un document de travail qui vise à donner un premier éclairage pour la thématique « la signification et implication relativement à l'économie bleue » qui est ici présentée comme « économie bleue ».

Cette fiche technique a été produite en mai 2021 par l'Institut de développement durable des Premières Nations Québec-Labrador (IDDPNQL) avec la contribution de la Société pour la nature et les parcs du Canada - section Québec (SNAP Québec). Cette fiche a été révisée et mise à jour en février 2022.



FICHE TECHNIQUE POUR LA THÉMATIQUE ÉCONOMIE BLEUE

SECTION 1 :
Description de la thématique

SECTION 2 :
Portrait de la situation

SECTION 3 :
Pistes de réflexion

RÉFÉRENCES

Section 1.

Description de la thématique

1.1 L'économie bleue : définition du concept

Le gouvernement du Canada souhaite orienter une vision des océans vers celle de l'économie bleue en se basant sur la définition de la Banque mondiale :

« L'utilisation durable des ressources océaniques pour stimuler la croissance économique, améliorer les moyens de subsistance et les emplois, tout en assurant la santé des écosystèmes marins. La relation entre les économies durables et la santé des océans est au cœur d'une économie bleue, qui intègre les activités d'intendance et la croissance durable des entreprises¹ ».

1.2 La Stratégie canadienne sur l'économie bleue (SEB)

À court terme, ce qui retient l'attention lorsque l'on traite d'économie bleue, c'est la Stratégie relative à l'économie bleue (SEB) du gouvernement du Canada.

Dans une perspective de relance économique, le gouvernement fédéral a officiellement lancé la mobilisation publique pour la SEB le 8 février 2021². Ciblée comme une des priorités du gouvernement fédéral, cette initiative est également prioritaire au sein de 8 ministères présentés dans le schéma ci-dessous. Le Secrétariat de la Stratégie relative à l'économie bleue (SSEB) est l'organisme fédéral qui a été mis sur pied dans le but de développer le cadre stratégique. Le ministère de Pêches et Océans Canada joue également un rôle de leader interministériel dans le développement de la SEB.



La vision pour cette stratégie est de « **guider les actions et les investissements du gouvernement qui aideront le Canada à développer son économie de l'océan et à créer et à maintenir de bons emplois pour la classe moyenne et des occasions pour les communautés côtières tout en faisant progresser nos objectifs en matière de conservation³** ». L'intention derrière la SEB n'est pas de remplacer ou d'invalider les cadres ou stratégies déjà en place dans certaines provinces, régions ou communautés, mais de proposer des programmes et des moyens cohérents et adaptés à chaque contexte socio-économique, culturel et environnemental.



RÉFLEXIONS :

Sachant que l'objectif principal de la SEB est de répondre au « besoin urgent » de croissance économique par l'exploitation des océans et de leurs ressources, comment cette stratégie peut-elle concrètement s'arrimer avec les objectifs nationaux de conservation de 25 % des milieux côtiers et marins d'ici 2025 et de 30 % d'ici 2030 ?

Selon vous, comment le côté économique de la SEB pourra s'équilibrer avec la préservation du lien étroit qu'entretiennent les Premières Nations avec leur territoire côtier et marin, avec la préservation de leurs activités, des ressources et des écosystèmes ?

1.2.1 La portée de la SEB

Géographique

Bien que la SEB soit principalement axée sur les trois océans entourant le Canada, d'autres grandes masses d'eau soutiennent également des activités maritimes bénéficiant à l'économie du pays. La Baie d'Hudson et la Baie-James, les Grands Lacs, le Saint-Laurent, les plans d'eau douce et les zones de pêches intérieures pourraient contribuer à accroître et soutenir les objectifs et investissements liés à l'économie bleue.

Sectorielle

Bien que la SEB ait un focus océanique, elle considère également les milieux côtiers et d'eau douce, favorisant ainsi l'implication d'un éventail de secteurs : pêche commerciale, transformation du poisson et des fruits de mer, aquaculture, transport maritime, ports et installations portuaires, constructions de navires et d'embarcations, tourisme côtier et maritime, production d'énergie en mer, biotechnologies et industries océaniques tournées vers l'avenir.

SECTEURS CONTRIBUANT À L'ÉCONOMIE BLEUE DU CANADA

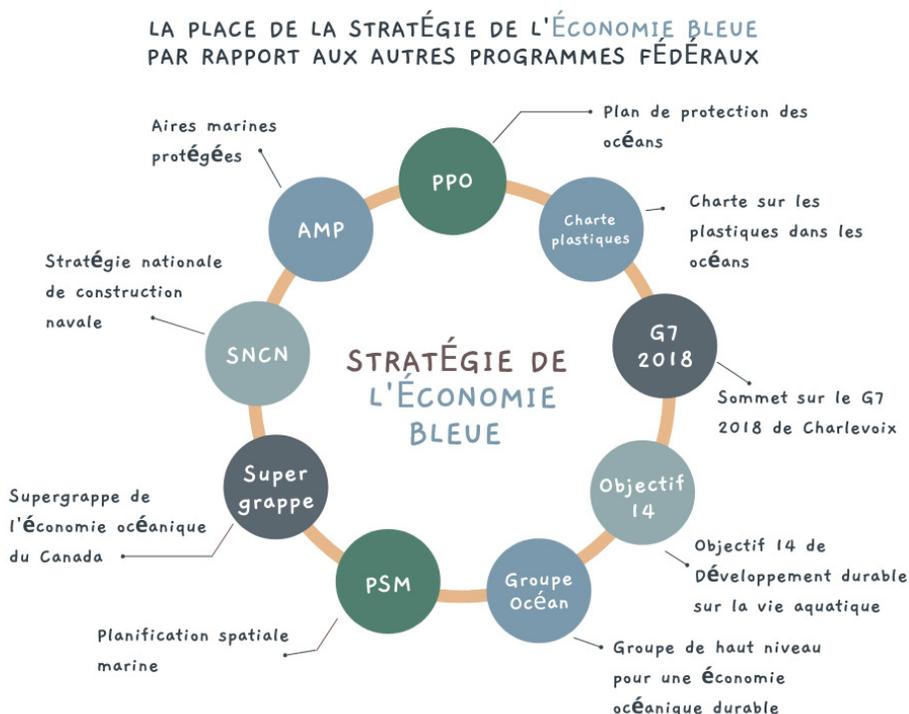


1.2.2 Lien avec les autres initiatives fédérales en milieux côtiers et marins

Selon le SSEB, la SEB constituera **la** vision cadre pour stimuler une économie prospère et durable des océans du Canada, tout en poursuivant la progression des objectifs de conservation, notamment la protection des océans. Par la SEB, le gouvernement du Canada souhaite coordonner l'espace océanique en reliant les programmes existants (p. ex. Plan de protection des océans (PPO), zones de protection marines, Stratégie nationale de construction navale) et définir une vision cohérente à long terme.

Par exemple, le PPO est une initiative fédérale complémentaire à la SEB qui s'aligne avec la vision globale de celle-ci. Ainsi, la SEB ne vise pas à remplacer les mesures en cours dans le cadre du PPO, mais présente une vision de la manière dont le Canada pourra assurer une croissance économique du secteur marin en conservant un équilibre avec la durabilité et le respect des océans.

Dans le cadre du programme pour des océans plus sécuritaires, plus propres et plus sains du Canada, le PPO est un des éléments importants qui constitue un moteur de l'économie bleue. La planification spatiale marine, la promotion de la science et de l'innovation océanique, les aires marines protégées et conservées, la lutte contre les engins fantômes et les plastiques dans les océans et les autres déchets marins sont d'autres éléments clés de la SEB⁴.





RÉFLEXIONS :

Les liens entre la SEB et les autres initiatives fédérales en milieux côtiers et marins semblent flous. Toutefois, si la SEB est bel et bien destinée à devenir la vision cadre pour la gestion de ces milieux, cela signifie qu'elle aurait alors une portée très structurante vis-à-vis des autres initiatives. **Ainsi, il faut demander au SSEB de préciser comment la SEB, qui est avant tout une stratégie de développement économique, interviendra avec les initiatives de conservation.**

Les industries maritimes relèvent en grande partie du domaine privé. À quel point le gouvernement sera-t-il coercitif pour qu'elles se développent en cohérence avec les objectifs de conservation de la SEB?

De nombreuses contradictions ont maintes fois été relevées par les Premières Nations lors des évaluations d'impact des projets réalisées par l'Agence d'Évaluation d'Impact du Canada (AEIC). Les processus d'évaluation d'impacts environnementaux, notamment pour les projets en milieux marins, sont-ils revus pour plus de transparence et d'alignement avec les objectifs de conservation et de réduction de gaz à effets de serre (GES) du Canada?

1.3 La vision maritime du gouvernement du Québec: Avantage Saint-Laurent (ASL)

Au provincial, le Québec avait annoncé en 2015 sa Stratégie maritime pour l'horizon 2030. Actuellement, le Québec élabore ses orientations stratégiques pour 2020-2025 à travers une nouvelle vision maritime, Avantage Saint-Laurent (ASL), pour laquelle des consultations publiques ont eu lieu à l'automne 2019, mais dont la version finale n'a toujours pas été rendue publique. Le territoire couvert par ASL inclut le tronçon fluvial du fleuve, l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Les côtes nordiques (Baie-James, Baie d'Hudson et Baie d'Ungava) sont également concernées.

Tout comme la SEB, le développement de la vision de ASL repose sur le concept de l'économie bleue comme cadre de référence⁶, pour ainsi mettre en premier plan le développement durable de l'économie maritime et la protection des écosystèmes d'eaux douces et marins. Or, les investissements proposés par cette stratégie semblent favoriser davantage le développement d'infrastructures portuaires, notamment le projet d'expansion du terminal portuaire de Contrecœur, et l'augmentation du trafic maritime sur le Saint-Laurent⁶. De plus, très peu d'informations sont disponibles concernant la manière dont le cadre de référence, basé sur l'économie bleue, sera développé et mis en œuvre, et quels seront les outils et mécanismes qui permettront d'atteindre les objectifs⁷.

La façon dont ASL s'inscrira dans la SEB est toujours une zone grise. Les deux stratégies chevauchent le même milieu marin et se recoupent au sein des multiples compétences, par exemple avec le transport maritime et l'aquaculture. Toutefois, le gouvernement fédéral tenterait de compléter et de rester cohérent avec ASL, de manière à arrimer ses leviers d'actions à ceux du gouvernement provincial et d'éviter des visions contradictoires.



RÉFLEXION :

Considérant les responsabilités du gouvernement du Québec rattachées à différents secteurs maritimes, notamment sur l'aquaculture, quelle sera l'influence de la SEB sur ceux-ci (p.ex. modification de règlements) ?

Section 2.

Portrait de la situation

2.1 Situation actuelle

Plusieurs pays, dont le Canada, se sont récemment engagés dans la gestion durable de près de 30 millions de km² de leurs eaux nationales d'ici 2025, notamment dans le cadre du Panel océanique international qui fait la promotion d'une transformation de la vision actuelle des océans vers une économie bleue durable⁵.

Bordé par trois océans, le Canada abrite plus de 7 millions d'individus dans l'ensemble des communautés côtières. Considérant l'importante présence humaine dans les milieux marins, il existe un besoin accru de concilier les multiples secteurs économiques (pêches, exploitation des ressources naturelles, aquaculture, tourisme, etc.), culturels (utilisation traditionnelle des ressources halieutiques par les Premières Nations), sociaux et environnementaux (conservation des espèces et des écosystèmes marins) pour assurer la santé des océans³.

2.2 Synthèse de la démarche entamée par le gouvernement fédéral

2.2.1 Première phase de mobilisation publique: Février 2021 à juin 2021

Disant vouloir « développer la stratégie sur l'économie bleue par une approche de co-élaboration », la ministre antérieure de Pêches et Océans Canada a réalisé une tournée nationale de tables rondes virtuelles (régionales et thématiques) auprès de divers groupes côtiers et marins de février à juin 2021. La Ministre Jordan avait surtout engagé des tables rondes régionales au niveau politique, notamment avec des Chefs des communautés autochtones. De plus, quelques tables rondes thématiques ont eu lieu, telles que sur l'aquaculture et le transport maritime, auxquelles certains membres des Nations autochtones se sont joints. Une table ronde avec la Nation Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard a également eue lieu.

Le 31 mai 2021, le SSEB a également tenu une session d'information pour les Premières Nations au Québec, dont la présentation PowerPoint se trouve [ici](#).

Plusieurs enjeux ont été soulevés par des membres des Premières Nations lors de la séance d'information du 31 mai 2021, en voici quelques-uns :

Le manque de main-d'œuvre est un enjeu majeur pour les industries de transformation du poisson et des fruits de mer. Une stratégie de rétention de la main-d'œuvre serait pertinente. Pour diminuer les impacts de la saisonnalité des emplois actuels, il serait par exemple possible de varier les espèces pêchées afin d'étendre les périodes de travail en usine.

L'information et les données pertinentes pour les Premières Nations doivent être facilement repérables et accessibles pour assurer une collaboration.

Il y a beaucoup d'intervenants et d'enjeux en lien avec la SEB. Pour aider les Premières Nations à être bien informées, il serait pertinent d'établir une table permanente, pour l'élaboration de la SEB et pour son déploiement par la suite.

Il serait intéressant d'offrir des emplois aux membres des communautés des Premières Nations, même si ces emplois sont « logés » dans la fonction publique fédérale. Par exemple, dans les aires marines protégées, il serait possible d'offrir des postes en interprétation du territoire et des postes de garde-pêches autochtones.

Parallèlement, une mobilisation publique en ligne avait cours du 8 février au 30 juin 2021. Pour plus de détails sur la mobilisation, le MPO a réalisé une trousse d'information pour alimenter les réflexions sur la SEB qui comprend également plusieurs questions. Cette [trousse d'information](#) est disponible en Innu-aimun, en Mi'kmaq et en Inuktitut. Pour une version plus abrégée, vous pouvez directement consulter le [site web](#) et naviguer d'un onglet thématique à un autre.

Les tables rondes ministérielles et la mobilisation en ligne constituent la première étape de mobilisation pour l'élaboration de la SEB.

2.2.2 Début de la mobilisation autochtone : hiver 2022

Pour donner suite à cette première ronde de mobilisation publique, le SSEB s'engage maintenant dans une mobilisation autochtone depuis janvier 2022. L'Institut national des pêches autochtones (INPA) est mandaté par le SSEB pour organiser une série de séances de mobilisation auprès des communautés et organisations autochtones sur l'ensemble des provinces et territoires du Canada. L'INPA compte produire un rapport sommaire de toutes les questions et commentaires reçus lors des séances.

Le 18 janvier 2022, une première séance de mobilisation a été organisée virtuellement pour les Premières Nations au Québec, dont la présentation PowerPoint se trouve [ici](#). Près de neuf communautés des Premières Nations étaient présentes, dont trois organisations autochtones.

Voici un résumé des principaux éléments qui ont été soulevés par le SSEB lors de la séance :

- Le SSEB mentionne la réconciliation comme étant une priorité au cœur de la SEB.
- La SEB vise à impliquer non seulement de multiples secteurs qui tournent autour de la mer, mais également ceux qui touchent l'eau douce, laquelle est reliée au milieu marin.
- Le SSEB souhaite également s'éloigner du travail « en silo » et vise la cohérence entre les divers ministères impliqués. Il fut aussi mentionné que la SEB devrait devenir un document public mettant en lumière une vision claire, laquelle inclurait l'ampleur de l'implication des parties prenantes au sein de la collaboration.
- Pour l'instant, la SEB se concentre sur l'action au niveau fédéral, donc le SSEB n'a pas encore facilité quelconque engagement auprès des pouvoirs provinciaux jusqu'à présent. La vision fédérale claire s'avère la priorité actuelle.
- Le SSEB vise une élaboration personnalisée à la position géographique, tout en considérant les réalités d'une côte à l'autre et en évitant une approche monolithique.

Voici également quelques questions posées par les Premières Nations lors de la séance et les réponses du SSEB:

- **Comment l'eau douce sera-t-elle intégrée et considérée dans la SEB ?**

Réponse : Dès que le plan d'eau douce en question est connecté au milieu marin, c'est sûr et certain que ça fait partie du cadre de la SEB. Les pêcheries et l'aquaculture, ça se déroule aussi dans des milieux d'eau douce, alors on va suivre les liens au niveau de l'eau douce.

- **Est-ce que la SEB est comme un portail des programmes existants avec une forme d'accompagnement ? Ou est-ce que la SEB va posséder ses propres enveloppes de financement pour nous accompagner ?**

Réponse : La SEB est un cadre politique, une façon d'organiser les priorités économiques, environnementales et de gouvernance. On souhaite par la SEB identifier les manques et les priorités de financement. Selon les manques identifiés, on pourrait notamment créer des nouveaux programmes de financement.

- **Quelle est l'échelle de temps de la SEB ?**

Réponse : On s'attend à une première mouture pour le premier 5 ans, puis elle sera mise à jour.

- **Est-ce que la SEB comprendra des particularités régionales ?**

Réponse : La SEB demeure nationale dans sa vision, mais ce sera différent d'un endroit à l'autre. Prenons l'exemple des changements climatiques, sur le terrain, la mise en œuvre sera différente et changera en fonction des besoins et des priorités.

- **Comment les investissements sont-ils répartis parmi les provinces et territoires ? Est-ce que vous allez vous baser que sur les séances de mobilisations et les commentaires reçus ?**

Réponse : Malheureusement, on ne sait pas comment les montants seront investis et dépensés, mais on prend note de tous les commentaires qui seront rendus. On prend note qu'il y a aussi un désir qu'il y ait des enveloppes dédiées aux Premières Nations qui soient gérées localement.

Identification de vos priorités économiques, environnementales et de gouvernance

Le SSEB souhaite connaître les **priorités économiques, environnementales et en matière de gouvernance afin d’orienter les directions que prendra la SEB**. Notez que les Premières Nations n’avaient que jusqu’au **11 mars 2022** pour soumettre leurs commentaires. Tel que mentionné ci-haut, cette étape guidera l’ensemble des prochaines démarches du SSEB. Voici quelques exemples de priorités émanant des trois axes :

Économie	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l’initiative des pêches commerciales intégrées de l’Atlantique (IPCIA) • Appuyer les organismes du Programme autochtone de gestion des ressources • Appuyer les entreprises de pêche commerciale
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les savoirs autochtones • Protéger les sites côtiers et marins d’importance pour les Premières Nations • Se diriger vers l’approche à double perspective (Netukulimk) • Se diriger vers des pratiques de gestion durable des pêches • Augmenter le nombre de gardes-pêches autochtones • Conserver l’équilibre entre la conservation et l’intérêt économique
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre de l’avant les titulaires de droits autochtones • Respecter les droits protégés par la Loi constitutionnelle • Développer des formations sur l’approche à double perspective, le savoir traditionnel et le Netukulimk pour les partenaires non-autochtones et le gouvernement • Prioriser les océans comme ressources communes • Respecter les Droits autochtones ancestraux et issus des traités de tirer des revenus des océans • Reconnaître la diversité des peuples autochtones et l’intégrer à la SEB • Créer des partenariats collaboratifs dans la SEB • Supporter les peuples autochtones dans l’entretien et la direction des zones protégées

2.3 Changements à venir/Prochaines étapes

Suivant les mobilisations publiques constituées des tables rondes et du sondage en ligne, ainsi que des séances de mobilisation autochtone, le gouvernement fédéral procédera à la rédaction d'un document synthèse « Ce que nous avons entendu ». Ce document de rétroaction, qui devait être publié au courant de l'automne 2021, sera rendu disponible sur la [page web](#) de la SEB en février 2022.

Actuellement en élaboration, la SEB devrait être lancée plus tard au courant de l'année 2022. Une fois publiée, aucune mobilisation n'est prévue pour le moment. Toutefois, les communautés et organisations autochtones seront sollicitées pour participer à l'élaboration de nouvelles initiatives qui vont découler de la SEB. Des initiatives individuelles en codéveloppement pourraient également être envisagées, le cas échéant. Par ailleurs, les communautés autochtones seront consultées en fonction des nouvelles initiatives maritimes qui pourraient porter atteinte aux droits ancestraux et issus de traités.

Section 3.

Pistes de réflexion

3.1 Opportunités pour les Premières Nations

La Stratégie sur l'économie bleue (SEB) ciblerait certains secteurs plus importants au Québec : le transport maritime, le pétrole et le gaz extracôtiers, la transformation du poisson et des fruits de mer, la pêche commerciale, la pêche autochtone et les moyens de subsistance traditionnels, la construction navale et l'aquaculture³.

La SEB serait actuellement au stade de page blanche, car le gouvernement fédéral dit souhaiter intégrer les réflexions de tous les acteurs du milieu marin. Il veut connaître les opinions, réflexions et préoccupations des Premières Nations, les manques actuels et les opportunités en lien avec les activités maritimes fédérales qui les touchent particulièrement (aquaculture, transport maritime, navires silencieux, responsabilité maritime, PPO, stratégie sur le bruit, planification spatiale marine, etc.). Il s'agit d'une opportunité pour les Premières Nations d'influencer l'élaboration des orientations de la SEB.

Certaines opportunités pourraient s'offrir aux communautés des Premières Nations côtières au Québec. Pensons notamment à des projets socio-économiques axés sur la mise en valeur des ressources de la mer, à la gestion des matières recyclables des outils de pêche (p.ex. casiers, cordes usées, bouées, etc.), aux nombreuses opportunités récréotouristiques et/ou culturelles rattachées aux activités et aux territoires traditionnels, etc.

Quelques initiatives d'exploitation durable et de mise en valeur des ressources marines

- ✓ Fourchette bleue est un programme visant la diversification de la consommation québécoise des produits marins du Saint-Laurent. Il valorise les espèces marines comestibles méconnues, dans le but de réduire la pression de la pêche sur les espèces à statut précaire. Les poissonneries et les restaurants offrant au moins deux espèces valorisées à leur clientèle peuvent recevoir la certification Fourchette bleue¹².
- ✓ L'Association de gestion halieutique Mi'gmaq et Malécite (AGHAMM) fait la culture en mer de macroalgues et approvisionne ainsi des entreprises faisant la transformation d'algues à des fins alimentaires. Ce site aquacole est aussi utilisé par des chercheurs provenant de diverses institutions québécoises¹³.
- ✓ Tashii Paddle School est une entreprise récréotouristique détenue par la Première Nation Ahousaht et située à Tofino, en Colombie-Britannique. Cette école offre des cours de canotage et des tours guidés en pirogue et en canoë. Ces tours sont aussi une occasion pour parler de la culture autochtone locale et connecter les visiteurs avec la nature environnante¹⁴.

Il serait souhaitable et nécessaire qu'il y ait un juste équilibre dans la manière dont seront distribués les investissements à travers ces secteurs d'activités. Les priorités et les besoins des communautés des Premières Nations devraient se faire ressentir à travers le financement de futurs projets.

3.2 Constats et enjeux liés à la SEB

Selon la nature des projets reliés à la SEB, certains pourraient créer des problèmes environnementaux affectant les activités socio-économiques et les pratiques traditionnelles des Premières Nations côtières, lesquelles sont directement concernées par la qualité des ressources et des écosystèmes côtiers et marins. Le tableau suivant en donne quelques exemples.

Trafic maritime ⁸	<ul style="list-style-type: none"> • Bruit sous-marin perturbant la vie aquatique • Production de gaz à effet de serre (GES), de SO_x, de NO_x et de particules fines • Rejet d'eaux usées pouvant causer de la pollution bactérienne, des blooms d'algues et la suffocation des espèces aquatiques • Eaux de ballast pouvant causer l'introduction d'espèces exotiques envahissantes • Dragage pour les voies maritimes causant divers impacts environnementaux, dont la remise en suspension de contaminants dangereux pour la vie aquatique
Extraction de pétrole et gaz en mer ⁹	<ul style="list-style-type: none"> • Déversements de pétrole perturbant mortellement la faune aquatique • Tirs sismiques affectant le comportement et la physiologie de la vie aquatique • Forte émission de GES • Plateformes de forage modifiant la migration des oiseaux et augmentant la mortalité • Déchets de forage polluant l'eau et causant la mortalité d'organismes benthiques
Aquaculture en mer ¹⁰	<ul style="list-style-type: none"> • Élevage de forte densité augmentant la propagation de maladie et virus¹¹ • Contamination de l'eau par les déchets organiques, les solides en suspension, le phosphore et les composés azotés • Charge nutritionnelle intensifiée pouvant causer l'eutrophisation des eaux

Les nombreux enjeux environnementaux reliés au développement économique en milieu maritime doivent ainsi être étudiés avec sérieux avant de donner l'aval aux projets.

Par ailleurs, dans le cadre de la consultation de 2019 pour la nouvelle vision maritime du Québec, le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit avait produit un mémoire relevant quelques constats et enjeux en lien avec les axes proposés par la stratégie. **Puisque les éléments soulevés sont susceptibles de s'appliquer à d'autres communautés côtières, en voici quelques-uns :**

Le maintien et l'accès à une ressource de qualité sont un enjeu important pour la communauté, tant au niveau des pêches alimentaires, sociales et rituelles (ASR), de la chasse aux oiseaux migrateurs et de la pêche commerciale. La protection des espèces marines à statut précaire ainsi que de l'ensemble de l'écosystème marin doit donc être une priorité. Cela nécessite notamment plus d'acquisition et de partage de connaissances sur les milieux marins, ainsi que la création de nouvelles aires marines protégées. Aussi, l'État doit agir avec transparence dans ses prises de décisions quant à la conciliation des usages sociaux-économique et la conservation.

L'accroissement actuel et futur du transport maritime sur le Saint-Laurent et dans le fjord du Saguenay ne doit pas porter atteinte au tourisme maritime qui s'appuie notamment sur la biodiversité, les paysages et écosystèmes côtiers et marins. Une stratégie maritime efficace doit être équilibrée entre préservation et économie. Les activités économiques maritimes déjà existantes devraient être appuyées financièrement et non mises en danger par de nouveaux projets concurrents. Un appui particulier dans la promotion du tourisme maritime devrait être prévu.

L'accès à des infrastructures de débarquement (incluant les quais) de qualité est un enjeu important pour le maintien et la prospérité des activités commerciales, récréotouristiques, et culturelles. L'accès simplifié à du financement gouvernemental pour l'entretien de ces infrastructures serait souhaitable vu la lourde charge financière qu'elles représentent pour les gestionnaires locaux et régionaux. À ce sujet, le financement reçu dans le cadre de la SMQ pour la réfection du quai des Escoumins a été fort apprécié, bien qu'il ait été difficile à obtenir⁶.



CONTACTS À L'IDDPNQL POUR TOUS COMMENTAIRES OU QUESTIONS RELATIVEMENT À CETTE FICHE OU AU PROJET :

Laurie Leblanc-Rajotte, chargée de projet en conservation,
projet de planification et conservation marines
lleblanc-rajotte@iddpnql.ca

Coralie Lessard Bolâtre,
chargée de projet en conservation, projet de planification et
conservation marines
clessard@iddpnql.ca

Adresse courriel générique de l'IDDPNQL info@iddpnql.ca
et numéro de téléphone pour la réception : 418 843-9999

RÉFÉRENCES

1. **Ministère des Pêches et des Océans du Canada. (2021, 23 février). Communiqué de presse « La ministre Jordan appelle tous les Canadiens à contribuer à notre Stratégie de l'économie bleue ».**

[LIRE L'ARTICLE](#)

2. **Ministère des Pêches et des Océans du Canada. (2021, 8 février). Communiqué de presse « La ministre Jordan lance l'engagement sur la nouvelle Stratégie de l'économie bleue du Canada ».**

[LIRE L'ARTICLE](#)

3. **Ministère des Pêches et Océans du Canada. (2021). Document de mobilisation au sujet de la stratégie relative à l'économie bleue. 52 p.**

[LIRE L'ARTICLE](#)

4. **Ministère des Pêches et des océans du Canada. (2021). Océans du Canada : Notre stratégie.**

[LIRE L'ARTICLE](#)

5. **Ocean Panel. (n.d.). Des transformations pour une économie océanique durable: Une vision pour la protection, la production et la prospérité.**

[LIRE L'ARTICLE](#)

6. **Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (2019). Faire du Saint-Laurent un puissant vecteur de développement économique, social et environnemental (Mémoire). Essipit, Québec.**

- 7. Gouvernement du Québec. (2021). La prochaine vision maritime du Québec.**

[LIRE L'ARTICLE](#)

- 8. SODES. (2015). Connaître l'industrie maritime – Environnement.**

[LIRE L'ARTICLE](#)

- 9. Heritage- New Foundland & Labrador. (2021). Le pétrole et l'environnement.**

[LIRE L'ARTICLE](#)

- 10. Gouvernement du Québec. (2021). Aquaculture – Impact des activités aquacoles sur l'environnement.**

[LIRE L'ARTICLE](#)

- 11. Dosdat, A. (2009). Environmental impact of aquaculture. Fisheries and Aquaculture-Volume IV, 208 p.**

- 12. Exploramer. (2018). Fourchette bleue.**

[LIRE L'ARTICLE](#)

- 13. Association de gestion halieutique autochtone Mi'gmaq et Malécite. (2021).**

[LIRE L'ARTICLE](#)

- 14. T'ashii Padlle school. (2021). About.**

[LIRE L'ARTICLE](#)